

Ville de  
**LOUVROIL**



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2020**

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB), s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi « NOTRe » (Loi n°2015-991 du 7 août 2015), publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le contenu du ROB ainsi que ses modalités de publication et de transmission ont été précisés par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Le ROB doit comporter les informations suivantes :

- Les Orientations Budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes de chaque section (investissement et fonctionnement),
- Les Engagements pluriannuels envisagés,
- La Structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

Aussi, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de la programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient de nouvelles règles relatives au DOB. Ainsi, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette.

Le débat doit être acté par une délibération spécifique.

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, et plus précisément, selon son article 4, le débat relatif aux orientations budgétaires et l'adoption du Budget Primitif 2020 devront être présentés en séance avant le 31 Juillet 2020.

Ce débat doit permettre aux membres du conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

# ROB 2020 - SOMMAIRE

## • I – Contexte Général : Situation Economique et Sociale

- Contexte Macro-Economique
- Loi de Finances 2020
- Situation de la Collectivité
- Quelques Exemples de travaux réalisés en 2019

## • II – Tendances Budgétaires & Grandes Orientations de la Collectivité

### ➤ Les Recettes de Fonctionnement

- *La Fiscalité*
- *Les Dotations*
- *Les Autres Recettes*

### ➤ Les Dépenses de Fonctionnement

- *Les Dépenses à caractère général*
- *Les Dépenses de personnel*
- *Les Autres Dépenses*

### ➤ La Section d'Investissement

- *Les Recettes d'investissement*
- *Les Dépenses d'investissement*
- *La Dette*

### ➤ Les Nouvelles Obligations de l'article 13 de la LPFP 2018-2022

### ➤ Le Budget Annexe « Jean-Claude Casadesus »

# ROB 2020 — CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE — CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE (SOURCE : Caisse Epargne)

## Ralentissement Synchronisé de l'Economie Mondiale

2019 a été caractérisée par un degré d'incertitude record, avec un indice d'incertitude sur la politique économique, rappelant ainsi que la politique est un facteur à ne pas négliger dans l'évolution de la conjoncture et des marchés. (Guerre mondiale entre la Chine et les Etats-Unis, Absence d'accord sur le Brexit et imbroglio politique au Royaume-Uni, Elections européennes et montée des populismes, etc....)

Toutes ces incertitudes et la mise en place de taxe sur les importations ont eu une incidence sur la croissance avec un ralentissement du PIB mondial passant à 3% (estimation Natixis) en 2019 contre 3,7% en 2018.

Toutefois, l'année s'est clôturée sur une amélioration et des perspectives plus favorables pour le commerce mondial. (accord partiel entre la Chine et les Etats-Unis, Risque de Brexit dur écarté....). Même si tout n'est pas réglé, ces éléments devraient permettre une reprise cyclique en 2020.

# **ROB 2020** — **CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE** (SOURCE : Caisse Epargne)

## **Zone Euro : Entre Risques Externes et Récession Industrielle en Allemagne**

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4% due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre (+0,2%) et devrait stagner sur le 4<sup>ème</sup>.

## **Zone Euro : Une Croissance affaiblie mais pas en récession**

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

Après avoir ralenti de 1,9% en 2018 à 1,2% en 2019, la croissance du PIB en zone euro devrait atteindre 0,8% en 2020, essentiellement en raison de la faiblesse de la croissance allemande (0,5% en 2019 et 2020)

# ROB 2020 — CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE (SOURCE : Caisse Epargne)

## Zone Euro : BCE « ne jamais abandonner »

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs :

- Diminution de 10 points de base du taux d'intérêt de la facilité du dépôt, qui atteint désormais -0,50%,
- Introduction d'un système à 2 niveaux pour la rémunération des réserves,
- Reprise des achats nets dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP),
- Assouplissement des modalités de la nouvelle série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées, avec des conditions de taux d'intérêt plus favorables et une extension de la durée des opérations à trois ans.

## France : Une Croissance résiliente face aux risques extérieurs

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la Zone Euro sur l'ensemble de l'année 2019.

# ROB 2020 – CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE (SOURCE : Caisse Epargne)

## France : Une solide dynamique intérieure

Le cycle d'investissement des entreprises devrait se poursuivre. Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à : Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs :

- l'amélioration du marché du travail,
- la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020,
- la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse des cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisations des heures supplémentaires – 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80% des ménages).

## DOTATIONS

- **Minoration des variables d'ajustement (article 73)** : la minoration des variables d'ajustement sera appliquée au prorata des recettes réelles de fonctionnement (RRF) constatées au compte de gestion de l'exercice 2018 et non pas proportionnellement au montant perçu par chaque collectivité,
- **Extension du périmètre des variables d'ajustement au Prélèvement Sur Recettes de compensation des exonérations relatives au Versement Transport (article 73)**
- **Augmentation de la dotation des titres sécurisés (article 73)** : majoration de cette dotation de 6 millions d'euros afin de couvrir la charge du déploiement de nouvelles stations d'enregistrement des demandes de passeports et cartes nationales d'identités dans les communes concernées
- **Abondement du fonds d'aide au relogement d'urgence (article 73)** : abondement à hauteur de 1,5 million d'euros.

## DOTATIONS

- **Augmentation du prélèvement de recettes au profit de la Corse (article 73) :** ce PSR, réhaussé de 22 millions d'euros par rapport à 2019, compense la suppression de la part départementale de la taxe professionnelle en Corse et le solde des charges provenant des transferts de compétences résultant de la loi n°91-428 du 13 mai 1991, afin de tenir compte de son dynamisme sur plusieurs exercices.
- **Diminution de 5 millions d'euros du montant de la DGF en 2020 afin de financer la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (article 73)**
- **Majoration de la dotation particulière « élu local » (DPEL) (articles 73 et 79) :** majoration de cette dotation de 28 millions qui sera financé par une baisse des variables d'ajustement – Baisse de la DCRTP et DTCE
- **Compensation d'exonération de CET et de TFPB en faveur des activités commerciales situées dans des communes rurales isolées (article 79)**

## DOTATIONS

➤ **Dotation Globale de Fonctionnement des Communes Nouvelles (article 250)** : le bénéfice du « pacte de stabilité financière » dont bénéficient les communes nouvelles est étendu à celles créées entre le 2 janvier 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Plusieurs modifications ont été apportées :

- Pérennisation du pacte de stabilité financière si la population est de moins de 150 000 habitants
- Garantie de non baisse de la dotation de solidarité rurale de certaines communes nouvelles (celles créées entre le 02/01/2017 et le 01/01/2019)
- Remplacement de la majoration de la dotation forfaitaire par une dotation d'amorçage
- Dispositions relatives aux communes nouvelles rassemblant l'ensemble des communes membres d'un EPCI et n'adhérant pas à un autre EPCI – les communes-communautés

➤ **Création d'une dotation de péréquation spécifique pour les communes des départements d'outre-mer (article 250)**

## DOTATIONS

- **Possibilité de répartition dérogatoire de la DGF au sein d'un EPCI selon des critères locaux (article 250)**
- **Ajustement de la Dotation d'Intercommunalité (article 250) : accroissement de cette enveloppe à hauteur de 30 millions**
- **Déconcentration de la procédure d'octroi de subventions du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) (article 251) : décision d'octroi relevant dorénavant du représentant de l'Etat du Département**
- **Création d'une dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (article 252) : dotation spécifique pour les communes de moins de 10 000 habitants, ayant un potentiel fiscal par habitant inférieur à 1,5 fois la moyenne de la strate et dont le territoire terrestre est couvert à plus de 75% par un site Natura 2000.**
- **Dispositions relatives à la Métropole du Grand Paris – Dotation d'Intercommunalité et Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial (article 257) : pas de perception de la DI en 2020 ni de versement de la DSIT aux Etablissements Publics Territoriaux**

# ROB 2020 – CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – LOI DE FINANCES 2020 – BLOC COMMUNAL (SOURCE : La Banque Postale – Collectivités Locales)

## PEREQUATION

- **Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR) (article 250) : augmentation chacune de 90 millions d'euros**
- **Extension pour 2020 de la garantie dérogatoire accordée au titre d'une perte de l'éligibilité au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (article 253) : perception d'une garantie de sortie progressive pour les ensembles intercommunaux et communes isolées qui cessent d'être éligible au FPIC**
- **Augmentation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France de 20 millions d'euros (article 254)**

## FISCALITE

- **Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales (article 16) : suppression définitive de la taxe d'habitation en 2023 sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables. En 2020, l'Etat prendra à sa charge le montant du dégrèvement obtenu par les 80% des foyers les plus modestes. A compter de 2021, la ressource de remplacement pour les communes correspondra la part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties que le Département percevait.**

## FISCALITE

- **Exonération au titre de 2019 de la taxe d'habitation sur les résidences principales et dégrèvement de la contribution à l'audiovisuel public pour les contribuables bénéficiant du dispositif de sortie « en sifflet » (ex « demi-part veuf/veuve ») (article 19)**
- **Suppression des taxes à faibles rendement (article 21) :** Suppression de la taxe sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière et de la redevance sur la production d'électricité au moyen de la géothermie
- **Conditions d'octroi de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties applicable aux logements anciens faisant l'objet d'un contrat de location-accession pour une durée de 15 ans (article 21) :** modalités d'application identique aux constructions de logements neufs faisant également l'objet d'un contrat de location-accession (conditions de ressources, modalités d'encadrement et agrément...)

## FISCALITE

- **Prolongation des exonérations fiscales prévues dans le cadre du dispositif « jeunes entreprises innovantes » (article 46) : exonération de la CET et de la TFPB pour les jeunes entreprises innovantes prolongées jusqu'au 31 décembre 2022. L'exonération, sur délibération des collectivités locales, est totale et dure 7 ans à compter de la date de création de l'entreprise.**
- **Relèvement du plafond des allègements de la fiscalité locale de la Poste à 99% au lieu de 95% (article 47)**
- **Expérimentation sur 4 ans d'un régime de vente hors taxe au bénéfice des touristes arrivant en Guadeloupe et Martinique dans le cadre de croisières maritimes (article 78)**
- **Exonération de contribution économique territoriale et de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des activités commerciales situées dans les communes rurales isolées (article 110)**

## **FISCALITE**

- **Exonération de contribution économique territoriale et de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des entreprises commerciales ou artisanales situées dans les communes ayant conclu une convention d' « opération de revitalisation du territoire » (article 111)**
- **Application de la taxe de séjour « au réel » aux hébergements en attente de classement ou sans classement (article 112)**
- **Mise en place d'un tarif spécifique de la taxe de séjour pour les auberges collectives (article 112) : tarif fixe de la taxe de séjour compris entre 0,2 et 0,8 euros**
- **Versement de la taxe de séjour 2 fois par an par les plateformes d'intermédiation locative (article 114)**
- **Modification de la répartition du prélèvement sur le produit des paris hippiques mutualistes (article 116)**

## FISCALITE

- **Diminution de la durée d'exonération de TFPB pour les logements anciens ayant fait l'objet de travaux d'économie d'énergie (article 118) : Exonération de TFPB possible entre 50% et 100% d'une durée de 3 ans pour les logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989**
- **Prise en compte de la modernisation du système de distribution de la presse pour les exonérations de CFE (article 119)**
- **Maintien de la réduction de base de CFE pour les artisans bateliers malgré la suppression de la chambre nationale de la batellerie artisanale (article 120)**
- **Qualification des équipements indissociables des installations de stockage de déchets en locaux professionnels et non industriels (article 121)**
- **Baisse du tarif de l'IFER pour les nouvelles centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque (article 123) : baisse du tarif de l'IFER pour les NCPEEOR mise en service après le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

## FISCALITE

- **Détermination de nouveaux tarifs d'IFER pour les installations de gaz naturel liquéfié de petite taille (article 124)**
- **Suppression de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties applicable aux tourbières (article 125)**
- **Remise d'un rapport au plus tard le 30 juin 2020 relatif à l'IFER sur les stations radioélectriques (article 129) : Réalisation d'un rapport dressant le bilan des exonérations d'IFER actuellement en vigueur et l'impact sur les finances des collectivités territoriales et présentant les différents scénarios de réforme envisageables.**
- **Assujettissement à l'IFER de certaines centrales électriques d'origine géothermique (article 143)**
- **Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels (article 146) : la détermination de la valeur locative cadastrale, censée représenter le loyer annuel dégagé par l'immeuble imposé, est actualisée pour tenir compte de la valeur réelle du marché.**

# ROB 2020 – CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – LOI DE FINANCES 2020 – BLOC COMMUNAL (SOURCE : La Banque Postale – Collectivités Locales)

## FISCALITE

- **Aménagement de la procédure de délibération des tarifs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité (article 216) :** Délibération à prendre avant le 1<sup>er</sup> juillet pour la mise en place du coefficient multiplicateur appliqué aux tarifs.

## SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

- **Stabilisation des montants des enveloppes départementales de DETR aux montants 2019 (article 258) :** Stabilisation du montant de l'enveloppe en 2020. Les enveloppes départementales sont calculés en fonction de critères incluant la population, la densité et le potentiel fiscal.

## MESURES DIVERSES

- **Projet de suppression de l'indemnité de conseil des comptables publics versée par les collectivités locales (article 73) :** Suppression de la prise en charge par les collectivités de cette indemnité facultative et la reporte sur l'Etat.

## **MESURES DIVERSES**

- **Elargissement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée aux dépenses d'entretien des réseaux (article 80)**
- **Prolongement du maintien en zone de revitalisation rurale des communes qui auraient dû en sortir (article 127)**
- **Report de l'automatisation du FCTVA (article 249) : Automatisation devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020**
- **Impact de la création de la Ville de Paris dans le calcul des concours financiers de l'Etat et des fonds de péréquation à destination du bloc communal et des départements (article 250)**
- **Report de la prise en compte des redevances d'assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale des communautés de communes (article 250) : Possibilité reportée cette prise de compétence à partir de 2026**

## **MESURES DIVERSES**

- **Remise d'un rapport par le gouvernement sur les conséquences de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs financiers locaux (article 250)**
- **Evolution du fonctionnement de la dotation de solidarité communautaire (article 256)**
- **Création d'une dotation budgétaire en lien avec la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article 260)**
- **Remise d'un rapport par le gouvernement sur les conséquences de la refonte de la fiscalité locale sur les communes d'outre-mer (article 261)**

# ROB 2020 – CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – SITUATION DE LA COLLECTIVITE

Le contexte financier de la Ville de Louvroil en 2019 a été marqué par l'obtention de recettes de fonctionnement supplémentaires telles que la Dotation Politique de la Ville, et par l'augmentation des Dotations de l'Etat. Avant cela, la Ville a connu pendant plusieurs années l'effet inverse. Ce sont plus d'1,3 Millions d'euros de perte sèche pour la commune.

Malgré cela, nous avons maintenu un service public de qualité voire, même amplifié en développement notre politique Jeunesse et Petite Enfance, la propreté de la ville, l'entretien de nos bâtiments communaux, un programme d'accessibilité ambitieux, etc.... Ce qui a permis de tenir nos engagements. Beaucoup de choses ont pu être réalisés grâce à un gros travail d'optimisation, de mutualisation et d'économie sur nos dépenses courantes (de grosses économies ont pu être réalisées grâce aux lancements de nouvelles procédures de marchés publics).

En 2019, pour que les foyers louvroiliens puissent bénéficier du fruit de notre bonne gestion, la décision de baisser les impôts locaux de manière significative a été prise, soit une baisse de 4 points pour la taxe foncière (de 36,10% à 32,10%) et de 1 point sur la taxe d'habitation (de 27,13% à 26,13%), ce qui a impacté nos recettes de fonctionnement à hauteur de 286 000 €. Augmenter le pouvoir d'achat des louvroiliens à travers la baisse de ces impôts était primordial.

# ROB 2020 – CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – SITUATION DE LA COLLECTIVITE

Nos ratios financiers en 2019 sont au vert. Avec une capacité de désendettement en 2019 de 5,7 ans alors qu'en 2014 nous étions à 16,5 ans. L'effort consenti, malgré ce contexte financier restreint, nous a fait redoubler d'effort en rationalisant nos dépenses et de les axer sur les besoins du quotidien de nos administrés.

La sortie de portage auprès de l'EPF, dans le cadre des grands travaux qui ont été menés sur cette dernière décennie, est en cours de paiement. Un échéancier a été mis en place en 2019 nous permettant ainsi de régler cette facture de 1,2 Millions d'€. Cet échéancier est considéré comptablement comme une dette ce qui a légèrement fait baisser notre épargne brute et nette.

En 2019, cette gestion saine a été reconnue par les services DGFIP et du Sous-Préfet, ce qui permet à Louvroil de ne plus faire partie du réseau d'alerte et ne plus être dans une situation financière à risque.

# ROB 2020 – CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – SITUATION DE LA COLLECTIVITE

Malgré tous les efforts consentis par la majorité municipale, nos voyants socio-économiques restent au rouge d'où notre politique Jeunesse plus forte et la baisse de la fiscalité locale.

Néanmoins, la Loi de Finances 2020 nous laisse septique en cette période de pandémie et de crise sanitaire. Rien ne nous garantit que l'Etat maintiendra les dotations annoncées.

Comme vous le savez, d'important fonds publics ont été débloqués pour permettre de garder à flot nos entreprises et l'emploi. Aucune annonce gouvernementale ne nous précise si cette loi de finances 2020 ne sera pas encore modifiée d'ici quelques semaines ou quelques mois. Nous restons dans l'incertitude et prudent.

Par conséquent et en concertation avec l'unanimité de la majorité municipale, nous avons fait le choix après un excédent de fonctionnement en 2019 de plus de 3,3 Millions d'euros, nous avons pris la décision de respecter notre engagement de campagne en baissant de nouveau le taux de la Taxe Foncière de 1 point pour la ramener ainsi à 31,10%.

# ROB 2020 – CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – QUELQUES EXEMPLES DE NOS REALISATIONS EN 2019

## ■ Travaux de Réhabilitation de la Salle Polyvalente



## ■ Campagne d'Elagage, Propreté de la Ville et Fleurissement



# ROB 2020 – CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – QUELQUES EXEMPLES DE NOS REALISATIONS EN 2019

- Inauguration des nouveaux logements Rue d'Hautmont et Travaux de voirie



- Construction par les agents d'un mur en dessous de l'Ecole MANDELA



- Travaux de Toiture Groupe Scolaire Mespreuven



- Pose de Panneaux du Quartier de demain des Prés du Paradis réalisés par le Service Jeunesse



# ROB 2020 – CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – QUELQUES EXEMPLES DE NOS REALISATIONS EN 2019

- Lancement du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine à Sous le Bois et au Près du Paradis



- Apprentissage du Numérique et Atelier d'Alphabétisation pour les Habitants en QPV



- Actions Cadre de Vie avec le Conseil Citoyen et des Jeunes en QPV



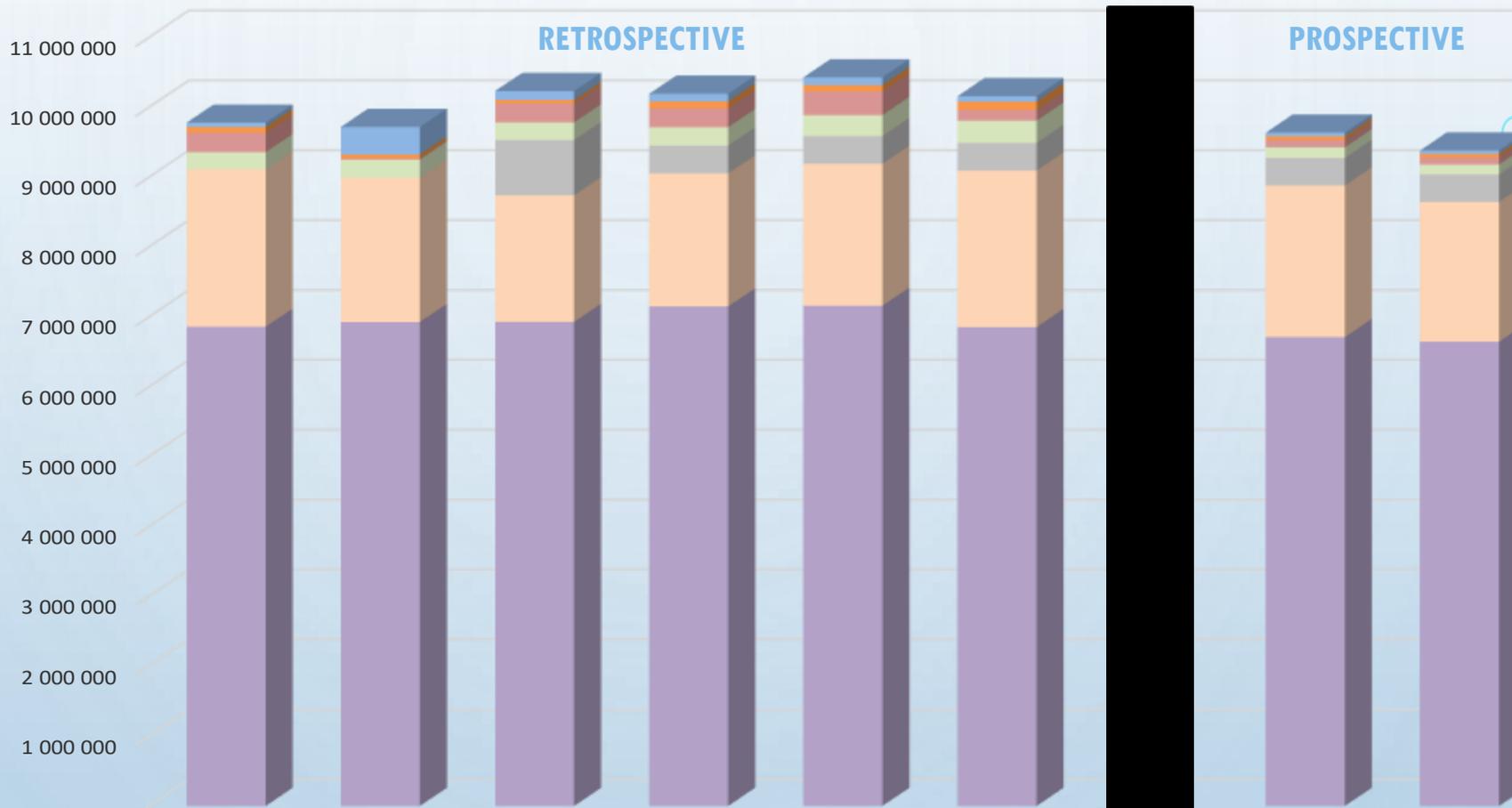
# ROB 2020 – CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE – QUELQUES EXEMPLES DE NOS REALISATIONS EN 2019

- Lancement de la 1ere Festivité « Paradis en Fête » au Lac du Paradis



# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

## DE LA COLLECTIVITE – RECETTES DE FONCTIONNEMENT - SYNTHÈSE



	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP2020 Estimatif	BP2021 Estimatif
77 - Produits exceptionnels	63 438	395 270	126 749	108 761	109 735	77 207	52 187	50 000
75 - Autres produits de gestion courante	80 375	55 452	49 800	96 636	89 221	119 563	52 845	50 000
013 - Atténuation de charges	278 451	16 129	271 284	272 423	339 118	152 059	104 317	100 000
70 - Produits de services	243 614	260 996	252 783	264 092	302 202	320 763	151 797	141 400
76 - Produits financiers	35	0	790 513	395 256	395 256	395 256	395 256	395 256
74 - Dotations et participations	2 254 427	2 063 670	1 812 335	1 904 683	2 031 591	2 240 601	2 170 220	2 000 000
73 - Impôts et taxes	6 857 277	6 925 359	6 926 431	7 149 697	7 158 072	6 851 395	6 708 699	6 643 399

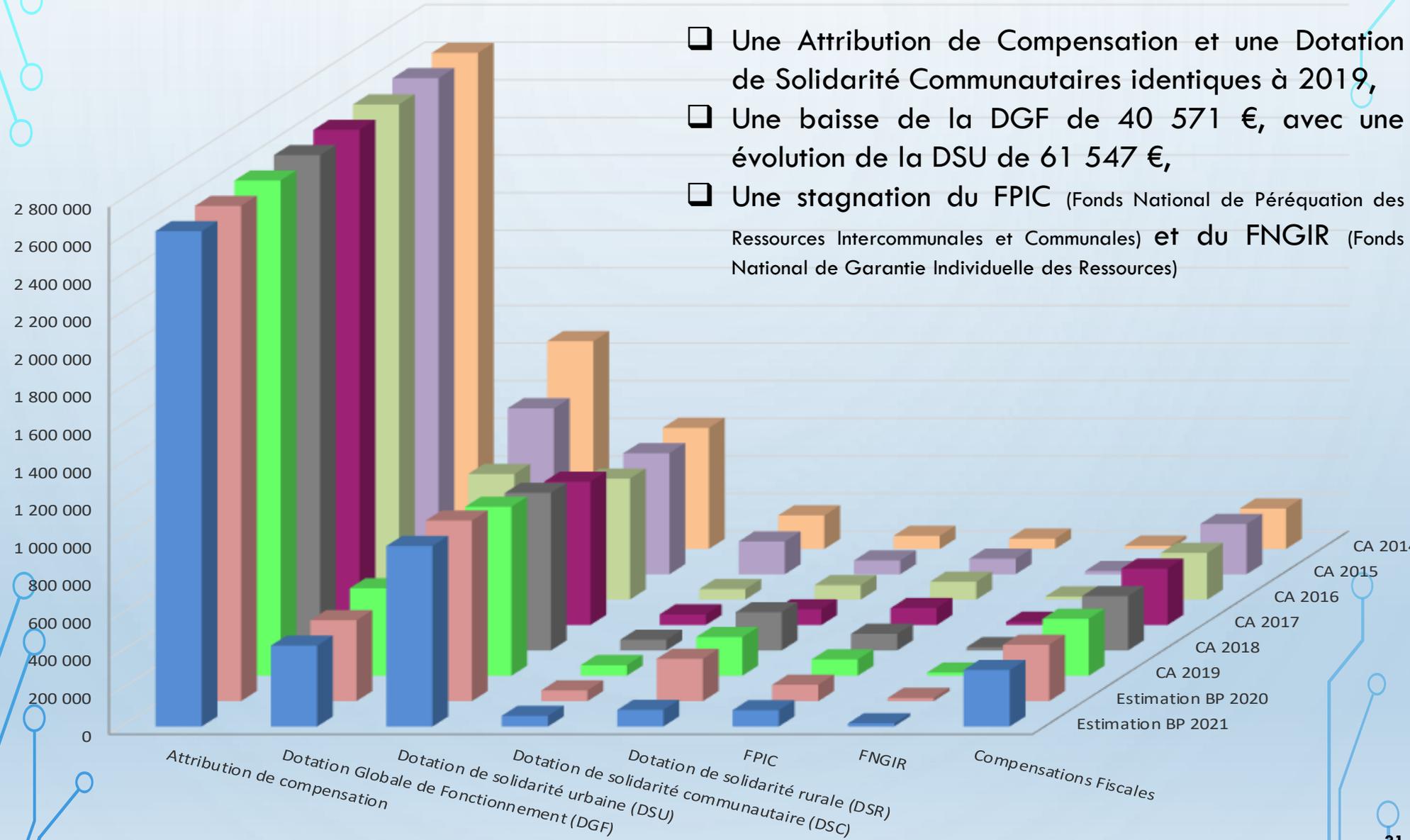
# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

## DE LA COLLECTIVITE – RECETTES DE FONCTIONNEMENT – LA FISCALITE



# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

## DE LA COLLECTIVITE – RECETTES DE FONCTIONNEMENT – LES DOTATIONS

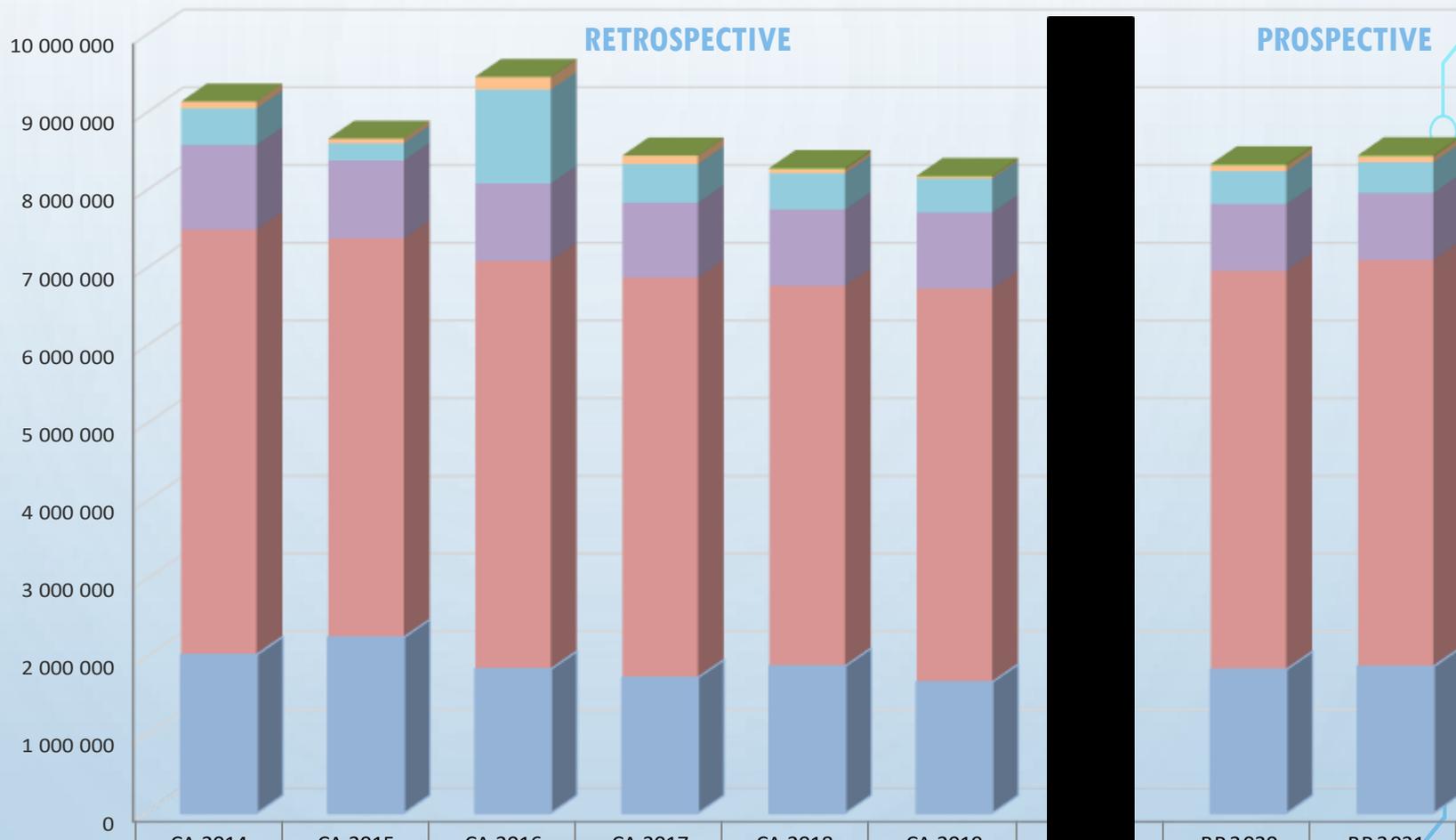


# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE – RECETTES DE FONCTIONNEMENT – LES AUTRES RECETTES

- Une politique tarifaire 2020 identique à celle de 2019
- Une évolution limitée des autres taxes (taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité, taxe sur l'occupation du domaine public, droits de mutation)
- Les produits exceptionnels retracent, les indemnisations des assurances suite à sinistre
- Une stagnation des atténuations de charges (remboursement des charges de personnel)
- Une continuité d'encaissement du produit financier – Versement du 6<sup>ème</sup> Acompte sur les 14 par l'Etat d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des emprunts à risque

# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

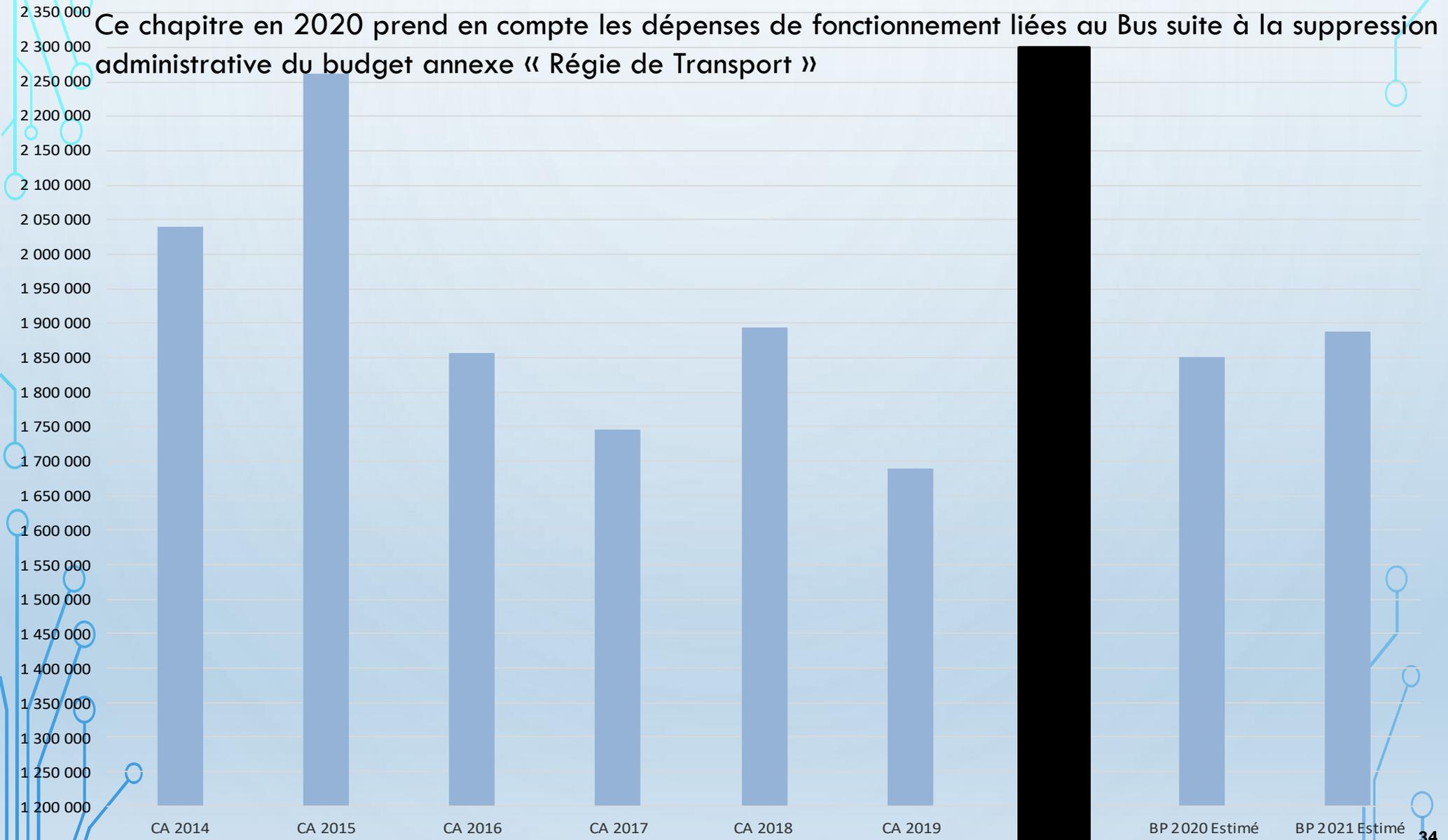
## DE LA COLLECTIVITE – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - SYNTHÈSE



	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020 Estimé	BP 2021 Estimé
014 - Atténuations de produits	1 898	19	7 585	3 713	20 050	14 201	20 000	20 000
67 - Charges Exceptionnelles	88 649	61 098	159 857	108 850	49 592	20 971	72 550	72 550
66 - Charges Financières	470 660	220 832	1 208 349	494 655	466 484	437 714	420 865	393 000
65 - Autres charges de gestion courante	1 089 237	1 003 220	994 948	967 544	982 074	978 652	862 470	865 000
012 - Charges de personnel et assimilé	5 466 031	5 130 518	5 248 729	5 141 574	4 890 198	5 058 943	5 125 000	5 227 500
011 - Charges à caractère général	2 040 213	2 261 899	1 855 602	1 745 786	1 893 284	1 688 085	1 850 000	1 887 000

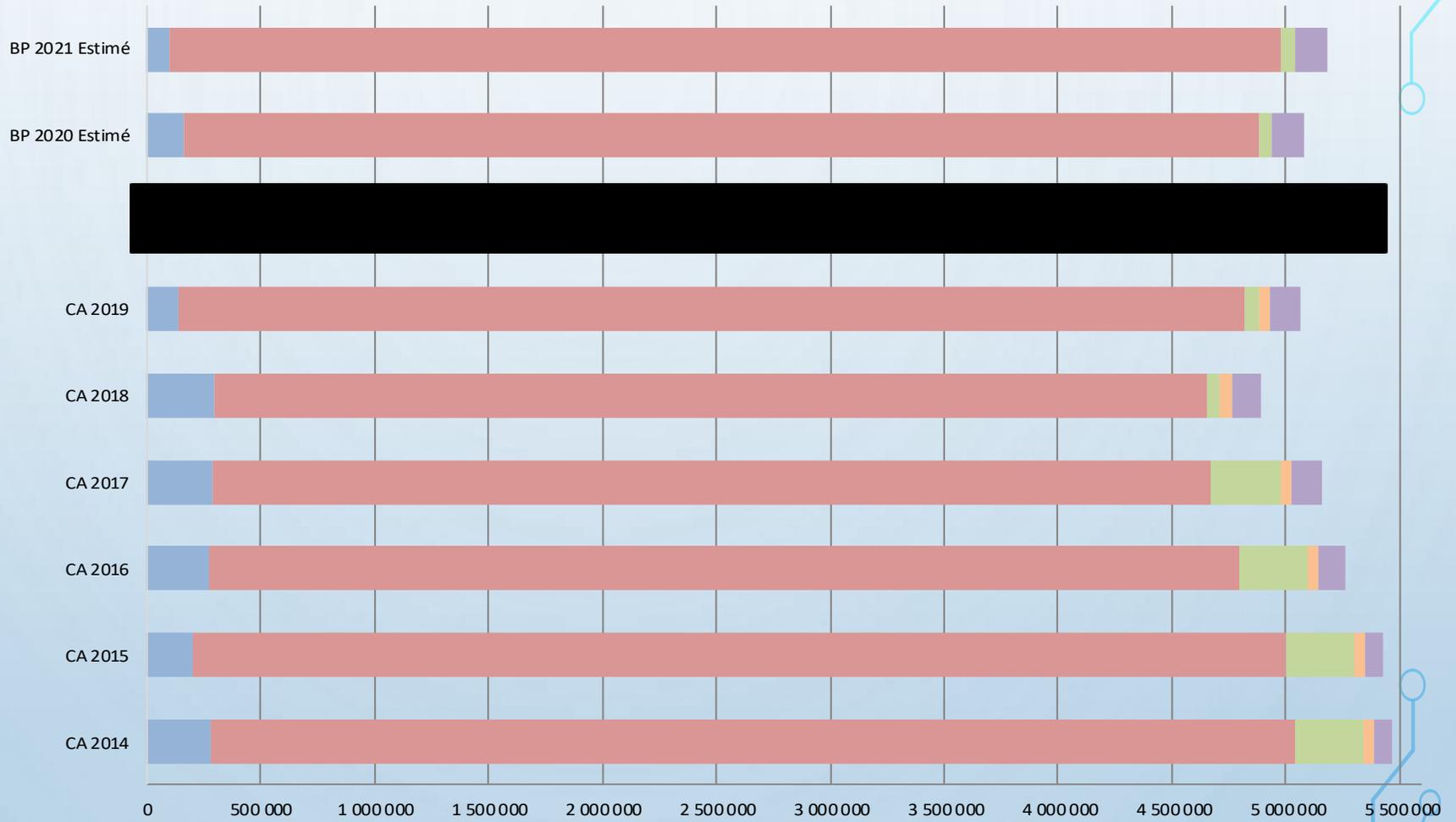
# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

## DE LA COLLECTIVITE – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL



# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

## DE LA COLLECTIVITE – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES DE PERSONNEL



	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019		BP 2020 Estimé	BP 2021 Estimé
Atténuation de charges	278 451	204 140	276 468	287 646	299 340	139 159		158 694	100 000
Charges de Personnel Ville	4 759 694	4 796 447	4 516 721	4 385 195	4 352 373	4 683 292		4 722 314	4 879 807
Assurance Personnel	300 299	299 623	300 025	307 939	58 921	58 921		58 921	58 921
Charges de Personnel Budget Régie Transport	49 682	46 921	48 871	47 840	53 129	50 513		0	0
Charges de Personnel Budget Casades us	77 906	76 657	115 575	126 478	130 107	131 764		138 736	141 511

# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

## DE LA COLLECTIVITE – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES DE PERSONNEL

En 2019 :

- ✓ 55 809 € de régularisation de salaires qui ont été versés suite à la reconnaissance en longue maladie de 4 agents municipaux,
- ✓ 78 856 € consacrés aux remplacements dans différents services : au service technique, à la cantine, dans les écoles ATSEM, en administratif, à l'animation, aux ménages et au fleurissement (2 contrats PEC) (en parallèle, une recette à savoir le remboursement des arrêts maladie par l'assurance statutaire).
- ✓ 30 307 € consacrés à la reprise à temps complet de 2 agents qui étaient en arrêt longue maladie (des aménagements de poste ont d'ailleurs été fait pour la reprise dans les meilleures conditions pour ces agents).
- ✓ 37 185 € pour l'embauche de nouveaux agents (marchés publics, au RH, appui en ingénierie marché public et urbanisme, vacataire pour l'action fracture numérique et un service civique)
- ✓ Les avancements d'échelon automatique
- ✓ l'avancement de grade de 10 agents qui n'avaient pas évolués depuis plus de 10 ans
- ✓ 2 départs en retraite en 2019
- ✓ 1 passage en 1/2 traitement d'un agent en arrêt maladie

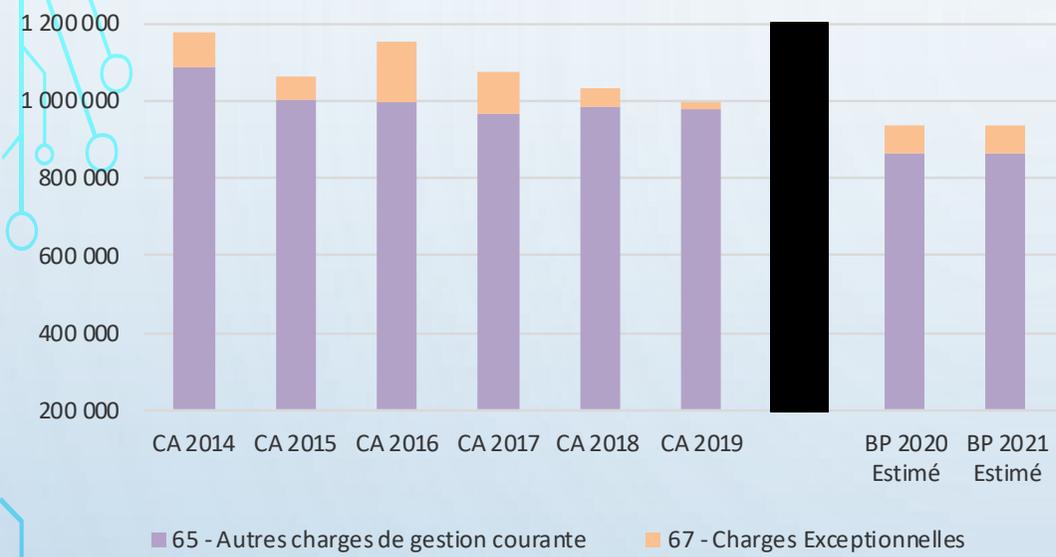
# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES DE PERSONNEL

## Les Prévisions en 2020 :

- ✓ Recrutement d'un DGS,
- ✓ Remplacement au service urbanisme,
- ✓ Demande de mutation de 2 agents,
- ✓ Augmentation des horaires de travail de quelques agents (de 15h à 32 ou 35h),
- ✓ Recrutement d'un médiateur santé en contrat adulte relais,
- ✓ Recrutement d'un contrat PEC dans l'animation au service jeunesse,
- ✓ Recrutement en contrat PEC au service fleurissement,
- ✓ Evolution de l'assurance statutaire (prise en charge à partir du 10<sup>ème</sup> jour d'arrêt),
- ✓ Avancement d'échelon obligatoire,
- ✓ Avancement de grade,
- ✓ Promotion interne de 2 agents au service technique suite à l'avis du CDG et réussite au concours,
- ✓ Recrutement de 8 services civiques à l'Enseignement,
- ✓ Départ en retraite de 3 voire 5 agents,
- ✓ Congé parental sollicité par un agent.

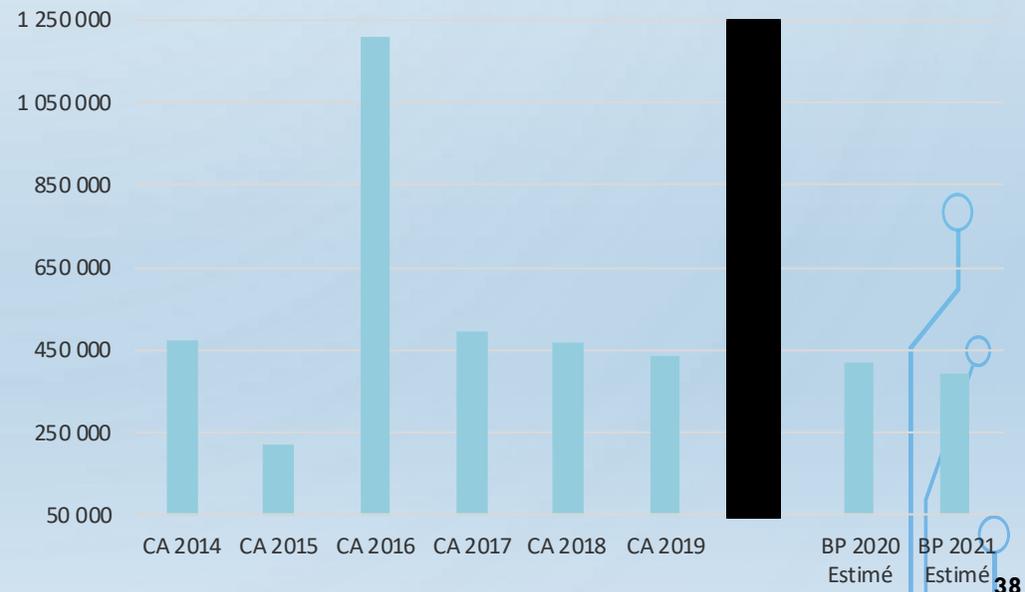
# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

## DE LA COLLECTIVITE – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – LES AUTRES DEPENSES



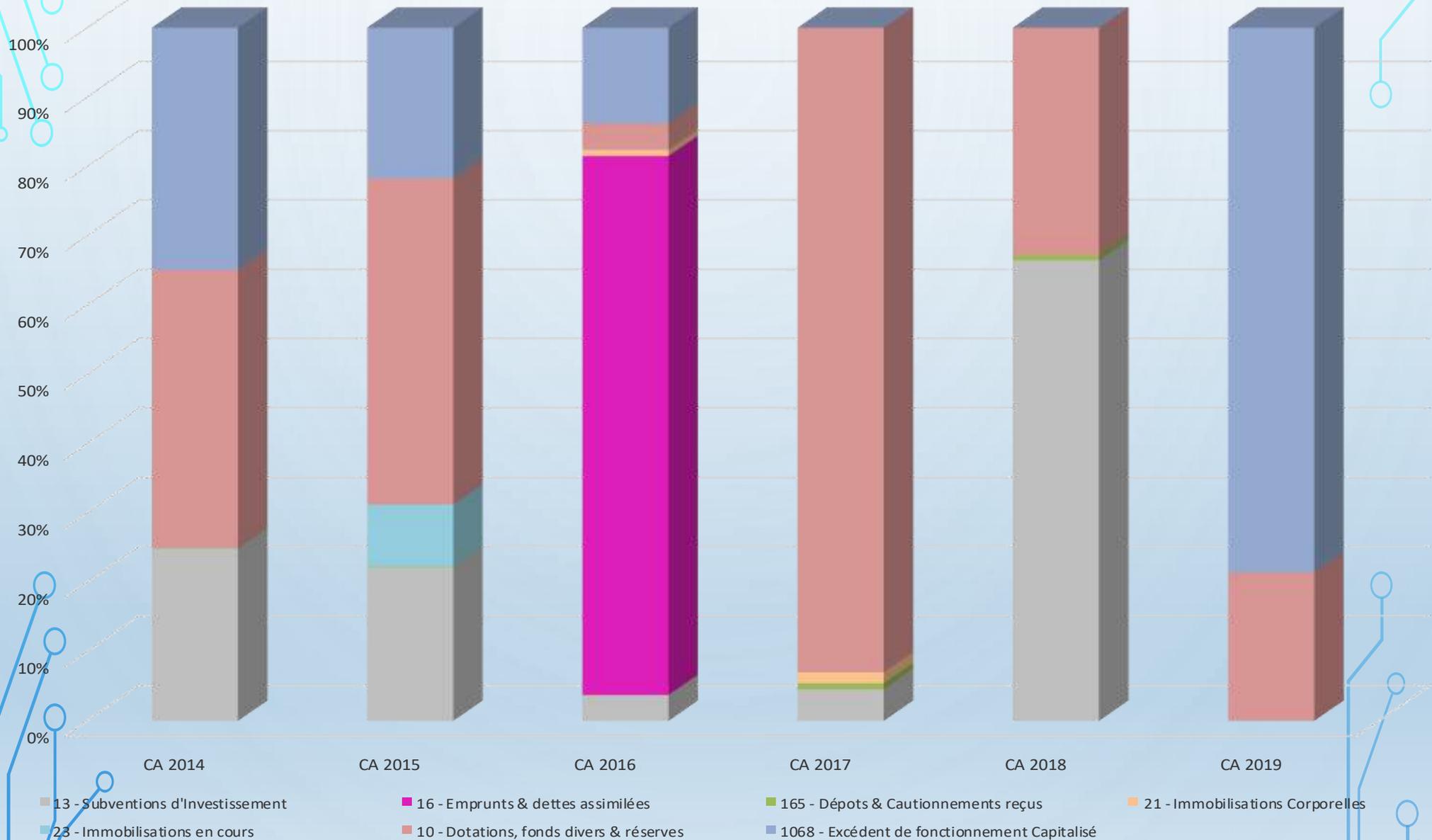
☐ Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont stables. Maintien des subventions aux associations

☐ Les charges financières (chapitre 66) reprenant les intérêts de la dette en cours.



# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

## DE LA COLLECTIVITE – RECETTES D'INVESTISSEMENT – RETROSPECTIVE 2014 À 2019



# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

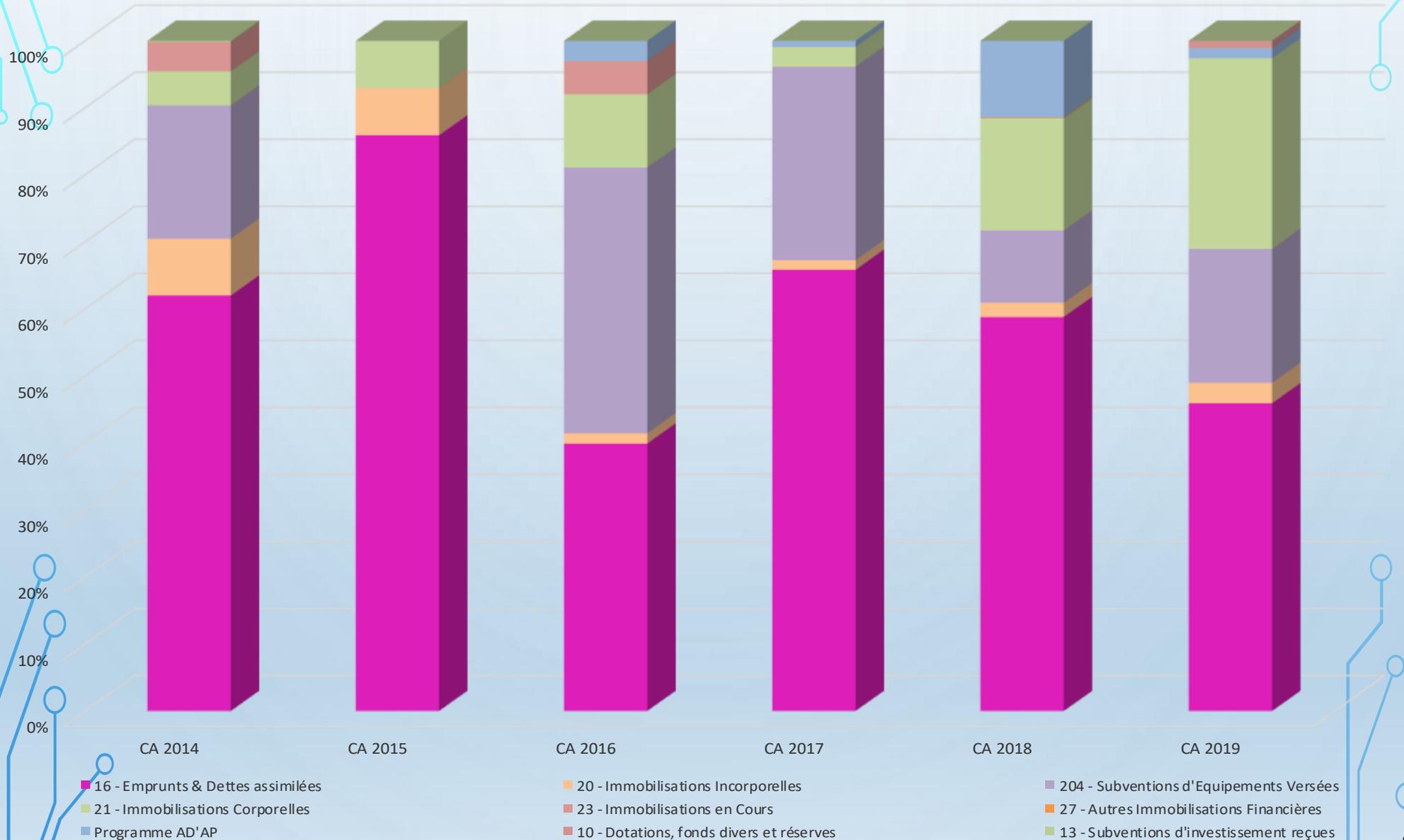
## DE LA COLLECTIVITE – RECETTES D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2020

Les prévisions de recettes de la section d'investissement de l'exercice 2020 seront, essentiellement, constituées :

- Affectation du résultat de la section d'investissement du budget annexe « Régie de Transport » suite à sa clôture au 31/12/2019 d'un montant de 61 308,56 Euros
- Subvention de l'ETAT dans le cadre du FIPDR pour un montant de 8 104 Euros (Action Vidéoprotection – Centre Ville)
- Subvention de l'ETAT dans le cadre du FIPHP pour un montant de 1 318 Euros (Poste adapté d'un agent communal)
- Complément d'un Fonds de Concours de la CAMVS sur l'étude de faisabilité d'un complexe sportif pour un montant de 9 786 Euros
- Fonds de Concours de la CAMVS sur les travaux de réalisation d'un fonds plafonds et de remplacement des menuiseries pour un montant de 37 680,75 Euros
- Fonds de Compensation à la TVA de 30 000 Euros
- Taxe d'Aménagement estimée à 35 000 Euros
- Solde Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux par l'Etat sur le programme « Accessibilité » à hauteur de 59 343 Euros
- Cession du bâtiment « Château BOCH » à hauteur de 50 000 Euros
- Un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 2 640 000 Euros

# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

## DE LA COLLECTIVITE – DEPENSEES D'INVESTISSEMENT – RETROSPECTIVE 2014 À 2019



# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

## DE LA COLLECTIVITE – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2020

Les prévisions de dépenses de la section d'investissement de l'exercice 2020 seront constituées :

- Remboursement de la dette à hauteur de 934 607 Euros
- 1<sup>er</sup> Remboursement à la CAMVS de l'acompte EPF versée à tort de 49 907,23 Euros (délibération n°102-12-19) et 2<sup>ème</sup> Remboursement à l'EPF de la convention « Centre Ville » pour un montant de 327 642 Euros (délibération n°14-03-19)
- Opération Vidéoprotection « Centre Ville » pour un montant de 32 450 Euros
- Aménagement du Parking Casadesus et du Carrefour de la Route d'Avesnes et Rue Roméo Frémy pour un montant estimatif de 300 000 Euros
- Réalisation d'un Faux Plafonds et Remplacement des Menuiseries de la Salle Polyvalente pour un montant de 85 000 Euros
- Réalisation de 2 Aires de Jeux – Cité Gricourt & Lac du Paradis pour 47 225 Euros,
- Fonds de Concours « PPP Plan Lumière – Poste G3 & G4 » à la CAMVS pour 48 926 Euros,
- Etude de Faisabilité concernant le projet de réhabilitation des Ecoles du quartier du Prés du Paradis dans le cadre du Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain et le jury de concours à hauteur de 500 000 Euros,
- Jury de concours pour la création du complexe sportif à hauteur de 900 000 Euros,
- 5<sup>ème</sup> Crédit de Paiement sur l'APCP « Accessibilité » de 270 912 Euros,
- Remplacement du Réseau Téléphonie Aironet par un Réseau IPMPLS de 81 000 Euros.

# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – AP/CP

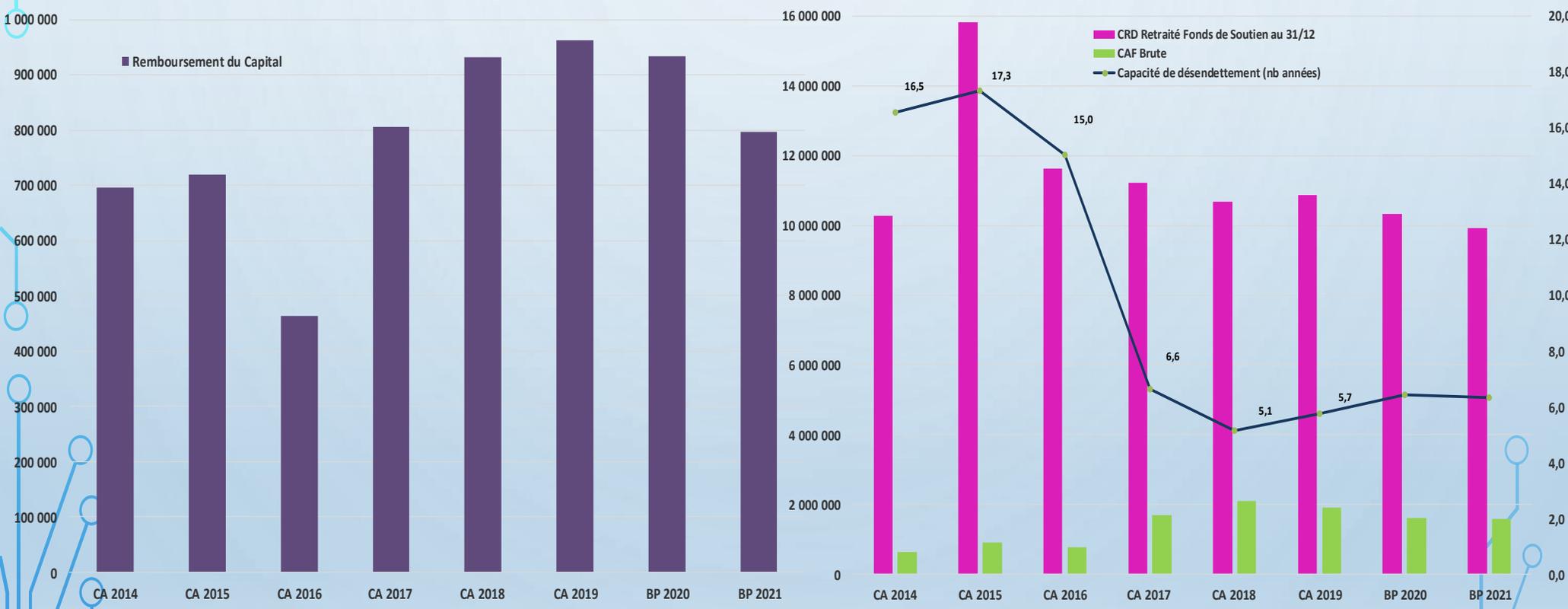
- Lors de la séance du 23 septembre 2015, les Membres du Conseil Municipal ont approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmé qui prévoit des travaux de mise en conformité étalés sur plusieurs années.
- Lors du vote du Budget Primitif 2016, la création d'une Autorisation de Programme / Crédit de Paiement a été proposée afin de retracer l'ensemble de ces travaux.
- La phase 1 du programme a été réceptionnée en date du 4 Septembre 2018.
- La Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux des années 2017 et 2018 n'étant toujours pas encaissée, la phase 2 n'a donc pas fait l'objet d'un engagement de dépenses. En conséquence, l'AP/CP doit être révisée de la manière suivante :

N° & Intitulé de l'Autorisation de Programme	Montant Modifié de l'AP	Montant des Crédits de Paiement						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AP n° 2016001 - Mise en Accessibilité des Bâtiments ERP	834 827 €	33 718 €	10 956 €	178 347 €	31 442 €	270 912 €	105 607 €	203 845 €

# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

## DE LA COLLECTIVITE – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – LA DETTE

○ Un encours de dette en diminution depuis 2016 avec un remboursement de capital d'environ de 935 000 euros pour 2020 (dont capital de l'emprunt dit « toxique » refinancé de 423 730 euros)



○ La dette de la Ville de Louvroil est souscrit en taux fixe à hauteur de 96,10 %

# ROB 2020 – NOUVELLES OBLIGATIONS DE L'ARTICLE 13 DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

## ○ Evolution des dépenses de fonctionnement

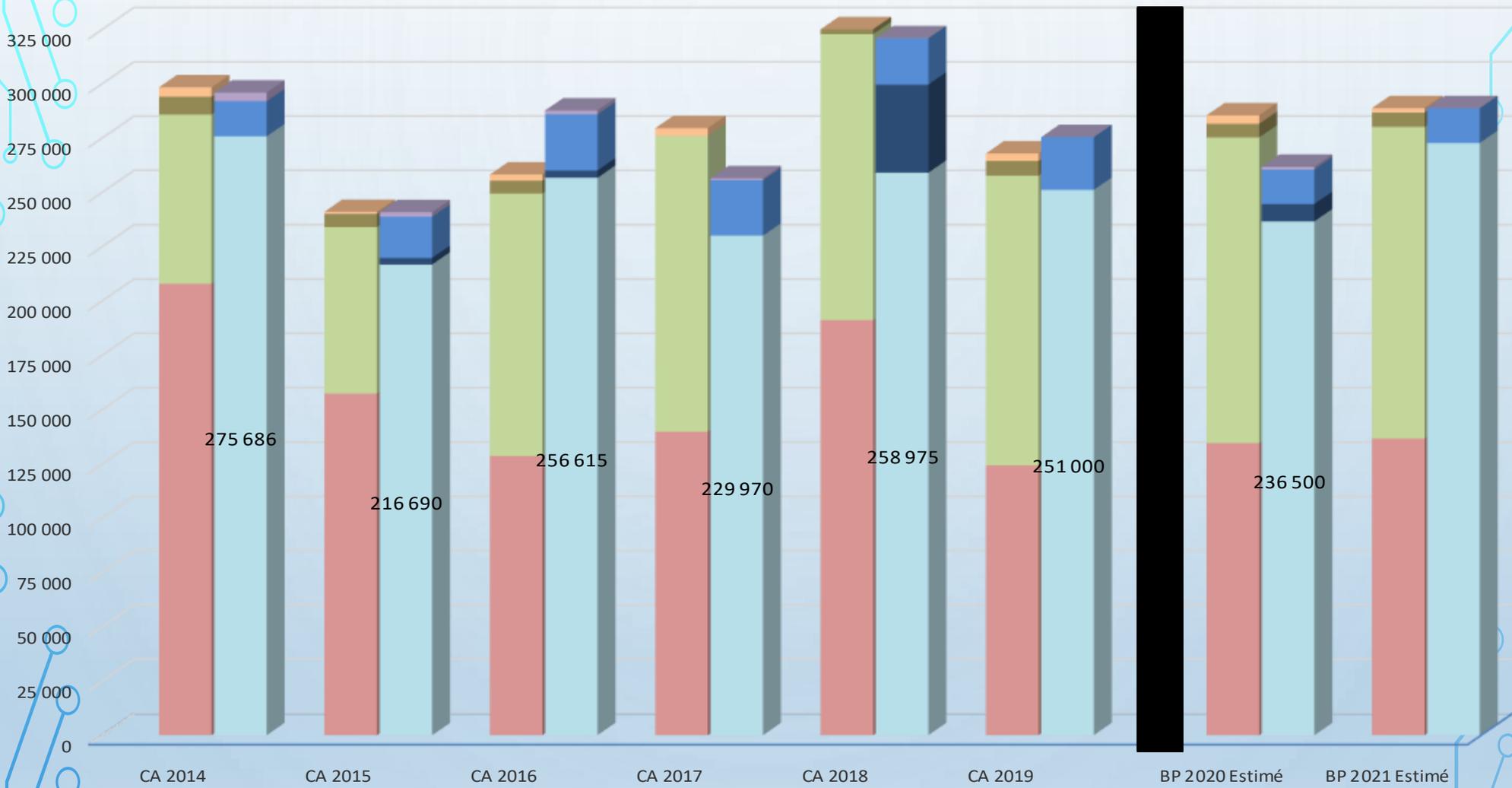
Dépenses réelles de Fonctionnement - CA 2019				Dépenses réelles de Fonctionnement - BP 2020			Evolution Totale	
Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Budget Annexe Régie Transport	Total (a)	Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Total (b)	en Euros (b-a)	en %
8 198 567 €	264 363 €	75 203 €	8 538 134 €	8 350 885 €	281 441 €	8 632 326 €	94 192 €	1,10%

## ○ Evolution du besoin de financement annuel

Emprunt Nouveau			Remboursement Capital			Besoin de Financement (a-b)
Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Total (a)	Budget Principal	Budget Annexe Casadesus	Total (b)	
0 €	0 €	0 €	934 607 €	0 €	1 312 157 €	-1 312 157 €
			327 642 €			
			49 908 €			

# ROB 2020 – TENDANCES BUDGETAIRES & GRANDES ORIENTATIONS

## DE LA COLLECTIVITE – LE BUDGET ANNEXE “J.C. CASADESUS”



- 011 - Charges à Caractère Général
- 012 - Charges de Personnel
- 65 - Autres charges de Gestion Courante
- 67 - Charges Exceptionnelles
- 68 - Amortissements
- 70 - Ventes de produits fabriqués, Prestations de Services
- 74 - Participation - Autres Financiers
- 74 - Participation Ville
- 77 - Produits Exceptionnels
- 013 - Attenuations de charges